



DÉMATÉRIALISATION DES SIGNATURES

Comme nous vous l'avons annoncé il y a quelques semaines et après la mise en place réussie auprès de plusieurs de nos clients, nous mettons en œuvre la solution de dématérialisation des signatures. Cette démarche s'effectue avec DOCUSIGN.

Ces signatures numériques permettent en premier lieu d'intégrer un process plus fiable, plus sécurisé, qui nous permet en un clic de respecter, d'une part le cadre légal et réglementaire lié au code de la copropriété, et d'autre part d'être conforme aux normes RGPD en vigueur.

L'enjeu environnemental & écologique :

Un sujet d'importance pour nous Le GROUPE AT PATRIMOINE, tout comme DocuSign ! Nous nous inscrivons dans une démarche environnementale de préservation par la réduction de l'utilisation du papier, de l'eau (pour la production), de l'encre ou encore dans la limitation des gaz à effets de serres : limitation des moyens de transports, usines de production, etc.



Dans la pratique, ce qui va se passer :

Les équipes du GROUPE AT Patrimoine vont vous adresser un mail contenant un lien DocuSign®*.



Une fois dans votre espace personnalisé Groupe AT PATRIMOINE / DocuSign, vous accéderez directement aux documents à signer. Vous trouverez donc, par exemple, une convention reprenant les accords validés avec votre cabinet mais identifié au nom de chacune de vos copropriétés.



Vous pourrez ainsi signer vos documents où que vous soyez, depuis l'appareil de votre choix (téléphone, tablette, PC).



Une fois les documents signés, vous, ainsi que l'expéditeur, recevrez une copie des conventions en format PDF comprenant le certificat d'enregistrement électronique de signature, légalement indispensable en cas d'assistance ou recours.